

à des institutions fédérales comme le Sénat ou la Cour suprême? Prétend-on sérieusement que le Code criminel devrait s'appliquer au Manitoba mais pas en Saskatchewan ou que les provinces devraient pouvoir décider elles-mêmes du rôle qu'elles veulent jouer en matière de défense nationale? Si la formule n'est pas incohérente, en tout cas elle s'appuie sur une conception erronée du fédéralisme, où l'intégrité joue sans nul doute un rôle prépondérant, au sein de ce que l'on reconnaît explicitement comme des secteurs de compétence nationale. Il est difficile de comprendre comment il peut y avoir une seule nationalité si les droits de la personne fondamentaux sont différents d'une province à l'autre. On pourrait également remettre en question la constitutionnalité de ce «découpage régulier» ou de ce «salmigondis» de droits de la personne.

● (1510)

Tout le monde doit savoir aujourd'hui que je ne crois pas que le Canada soit simplement la somme des parties qui le composent ni une simple «communauté de communautés». Je refuse d'admettre que le gouvernement fédéral soit l'agent des provinces. Cela reviendrait à nier la réalité constitutionnelle héritée des Pères de la Confédération qui ont formé une fédération dont le gouvernement national jouit de pouvoirs importants et indépendants, et la réalité historique, politique et économique qui fait que les Canadiens comptent sur leur gouvernement national pour leur donner l'exemple et leur offrir une aide matérielle. Cela ne s'est pas toujours fait avec intelligence et modération, et nos institutions fédérales ont désespérément besoin de réforme. Il nous faut trouver le moyen de susciter une plus grande collaboration dans notre fédération. Pour ce faire, il nous faudra nous donner une nouvelle direction, une nouvelle volonté. Tout est prêt en vue d'un nouveau départ.

Il y a bien des années, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a écrit qu'il fallait donner au Canada de véritables symboles pour qu'il puisse devenir un pays prospère, comme il se doit, il lui fallait un drapeau, un hymne national et une constitution. Notre collègue l'avait prévu à l'époque. Le Canada partage son avis aujourd'hui. L'heure est certainement venue pour notre pays. C'est M. Laurier qui a déclaré que le XX^e siècle appartiendrait au Canada. Atteignons-nous à la réalisation de ce rêve.

Ma famille a émigré de la Norvège au Canada, au début du siècle. Elle s'est installée dans l'Ouest, loin des chemins de fer, loin des stations ferroviaires de l'époque. C'est dans une charrie tirée par des bœufs qu'elle s'est rendue dans cette région plate et pas nécessairement hospitalière que sont les Prairies. Le vie y était un défi et pourtant ma famille y avait été attirée par un rêve. Un rêve de possibilités, un rêve de liberté, un rêve d'égalité. Elle aspirait à vivre dans un endroit où ses droits seraient protégés et où elle pourrait conserver son héritage et son identité culturels. La constitution fera en sorte que les rêves de ces Canadiens ne s'évanouissent pas.

Le Canada est à un tournant historique. Une occasion historique s'offre à nous. Voilà pourquoi on ne peut dire que le rapatriement de la constitution est «hors propos» ou encore qu'il est le rêve d'une seule personne. La réforme politique, économique et constitutionnelle nous présentera encore un défi bien longtemps après que le premier ministre (M. Trudeau) se soit retiré. Je suis de plus en plus persuadé que le temps va venir à nous manquer et qu'il nous faut tous saisir cette

occasion sans plus attendre. Maintenant! Faisons en sorte d'améliorer la qualité de la vie dans le pays que nous laisserons en héritage à nos enfants et à nos petits-enfants. Donnons l'exemple au reste du monde. Faisons du Canada le plus haut lieu de la société civilisée. Nous avons un passé dont nous avons tout lieu d'être fiers; agissons maintenant pour nous assurer un avenir prospère.

Des voix: Bravo!

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi d'intervenir aujourd'hui, pendant cette 32^e législature qui passera à l'histoire canadienne, dans la discussion du rapport du comité mixte de la Chambre et du Sénat qui a été chargé d'étudier cette résolution qui fera date. Comme l'a signalé le ministre de la Justice (M. Chrétien) lorsqu'il a présenté sa résolution, c'est depuis 1927 que nous cherchons à adopter en consultation avec les provinces une formule d'amendement. Mais toutes les tentatives ont échoué.

Si l'on recherche la raison de ces échecs qui ont ponctué 54 ans de frustration et d'anxiété, on constate que la très grande diversité du pays, de ses ressources et de ses possibilités a compliqué à l'extrême le processus révisionnel. A ceux qui chercheront à expliquer par les divergences politiques actuelles l'échec de la dernière série de négociations, je répondrai qu'il y a déjà eu auparavant neuf recherches d'un consensus entre l'État fédéral et les gouvernements provinciaux sous des premiers ministres autres que ceux d'aujourd'hui.

Du point de vue du développement régional, nous constatons que le Canada central a environ 75 ans d'avance sur l'Ouest du Canada sous le rapport du peuplement et du développement, et 38 ans en ce qui concerne l'adhésion à la Confédération. Aujourd'hui le développement et la croissance économiques prennent plus d'importance dans l'Ouest. Au fur et à mesure de cette évolution, l'industrialisation qu'elle apporte va créer un équilibre qui ne pourra que renforcer le pays dans sa vie économique, politique et nationale. La mise en valeur du potentiel des diverses régions crée fatalement des liens de compréhension. Il ne faut pas qu'une région en étouffe une autre ou qu'elle en profite. Il faut travailler au coude à coude, et de ce point de vue, l'égalisation posée en principe par le projet de résolution est indispensable à la survie du pays.

Les liens de compréhension et de solidarité envers les compatriotes ne doivent pas s'arrêter à la démarcation provinciale, mais s'étendre à toutes les régions du pays, de manière à faire régner l'égalité des chances et l'égalité des buts parmi l'ensemble de la population. Nos liens et notre esprit national doivent être renforcés. Il est inacceptable dans le monde d'aujourd'hui qu'un pays plus que centenaire, qui compte 24 millions d'habitants, ait eu à s'adresser 26 fois depuis la Confédération au Parlement d'un autre pays situé sur un autre continent afin de faire modifier sa constitution.

Le Canada est considéré comme un des grands pays du monde. Les Canadiens comptent parmi ceux qui contribuent le plus par habitant à l'assistance alimentaire mondiale mais, toutefois, nous ne pouvons pas nous entendre au sujet de nos moyens de modifier la constitution. Où est notre sentiment de fierté? Certes comme pays plutôt jeune mais mûr par rapport à d'autres, nous avons beaucoup progressé depuis 114 ans.